



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises d'insertion

Question écrite n° 65201

Texte de la question

M. Maurice Leroy appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à l'intégration, à l'égalité des chances et à la lutte contre l'exclusion sur la situation des associations d'insertion par l'économie, avec le concours d'emplois aidés par l'État. Le relèvement du seuil de 30 % du budget représentés par les produits liés à l'activité économique de l'association apparaît comme une nécessité pour permettre à ces structures de dégager des marges suffisantes à leur pérennité. Cette mesure a été évoquée à plusieurs reprises dans le cadre des échanges avec les acteurs du milieu associatif, préalables à l'élaboration du projet de loi de programmation pour la cohésion sociale. Il demande au Gouvernement s'il entend mettre en oeuvre ces dispositions en faveur des entreprises d'insertion par l'économie.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65201

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : intégration, égalité des chances et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2005, page 4936